



le bailleur souhaite m'evicter de mon local commercial

Par **bari**, le **25/02/2013** à **17:20**

Français expatrié, possédant un fond de commerce au Maroc que j'ai acquis et que j'exploite depuis 1996 (café) avec un loyer mensuel de 1100,00 dh; aujourd'hui le bailleur me réclame des loyers de 2010 que je n'aurais pas payés, n'ayant pas ces quittances pour justifier le paiement mais je considère qu'ils doivent être payés car j'ai en ma possession des quittances de loyers de 2011, 2012, il me signifie une mise en demeure par voie d'un huissier à un de mes employés qui ne me l'a pas remise à ce jour. Cette "mise en demeure", aujourd'hui je suis convoqué au tribunal de commerce pour une éventuelle éviction!!!! mon avocat va remettre ces conclusions en insérant tous les documents nécessaires à ma défense, mais je suis inquiet car je ne connais pas trop les droits et lois marocains.

quelles sont mes recours à cette situation désagréable à vivre sachant:

- la mise en demeure ne m'a pas été remise
- loyer postérieur à 2010 payés (2011 et 2012)
- attestation du bailleur me autorisant à aménager le local en 2012

si toutefois cela se complique pour moi que dois-je faire en tant qu'expatrié français à l'étranger ?, le Maroc a-t-il les mêmes droits et lois que la France ?

Par **Acte Immo**, le **25/02/2013** à **21:46**

Ici on traite du droit immobilier français